



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél. : SUF. 21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

AVEC LA FONCTION PUBLIQUE

NOUS l'avons déjà dit à plusieurs reprises : notre situation est liée à celle des fonctionnaires. Aussi bien, en ce qui concerne nos rémunérations qu'en ce qui concerne certaines règles statutaires.

S'il n'y a pas correspondance simple entre nos groupes A, B, C et D du C.N.R.S. et les cadres A, B, C et D de la Fonction publique, un grand nombre des professions figurant à notre statut se retrouvent dans les professions mentionnées dans les cadres de fonctionnaires. *En particulier, les professions de nos catégories 9 B, 8 B, 7 B, 6 B, 5 B, et 6 D, 5 D, 4 D se retrouvent exactement dans les cadres C et D de la Fonction publique.*

Ces cadres C et D sont ceux des « fonctions d'exécution » (le cadre A se rapporte aux « fonctions de conception et de direction », le cadre B aux « fonctions d'application »).

..

Alors que toute la Fonction publique

est défavorisée, la situation de ces cadres C et D est la plus désastreuse et toutes les organisations syndicales ont mis en priorité les réformes les concernant.

Au C.N.R.S., après les améliorations du « milliard », nos catégories 9 B à 5 B et 6 D à 4 D, analogues aux cadres C et D fonctionnaires, sont également les plus défavorisées. Il est clair qu'une fois de plus nos préoccupations coïncident avec celles des fonctionnaires.

C'est pourquoi notre syndicat C.G.T. s'est associé pleinement à la journée du 16 mai. Nous regrettons vivement que les autres organisations F.O., C.F.T.C. et F.E.N. du C.N.R.S. aient cru devoir se limiter aux directives de leurs fédérations.

Nous savons que les syndicats C.F.T.C. et F.O. qui sont avec nous dans l'intersyndicale du C.N.R.S., conçoivent comme nous la nécessité de l'union sans exclusive. Nous le savons par les longues luttes que nous avons menées et par les actions que nous menons et mènerons encore. Aussi ne s'étonneront-ils pas des

griefs que nous faisons aux fédérations F.O., C.F.T.C. et F.E.N. de la Fonction publique qui en sont encore, hélas, aux exclusives avouées ou camouflées.

Comme en juin et novembre 1961, après des conversations gouvernement-fédérations F.O., C.F.T.C. et F.E.N., d'où était exclue la C.G.T., et après avoir mené grand tapage dans la presse et à la radio à propos d'une grève pour le 25 mai, les fédérations F.O., C.F.T.C. et F.E.N. annulaient leur projet de grève sans avoir atteint aucun des objectifs définis par tous les délégués syndicaux aux Conseils supérieurs de la Fonction publique des 20 février et 11 mai :

- Acompte de 50 NF pour les cadres C et D.

- Réforme des cadres C et D (relèvements indiciaires substantiels, réduction du nombre des échelles, amélioration des possibilités de promotion à des échelles supérieures).

..

Seule l'action de tous les agents de la Fonction publique, comme l'a organisée la C.G.T., les 10 et 16 mai, fera céder le gouvernement pour l'amélioration décente de la situation des cadres C et D.

Cela entraînera l'amélioration de nos catégories 9 B à 5 B et 6 D à 4 D.

Cela sera un pas en avant considérable pour porter remède à la déplorable situation de toutes les rémunérations de la Fonction publique afin d'obtenir essentiellement :

- Une correction de la grille indiciaire entre les indices bruts 100 et 585 (augmentation d'environ 10 %);

- Une revalorisation générale des traitements dont le retard est de l'ordre de 30 % sur le secteur nationalisé et de près de 40 % sur le coût de la vie.

..

Notre syndicat, conscient de ce qui est en jeu, ne ménagera pas ses efforts pour que se réalise l'unité d'action de tous les personnels de la Fonction publique pour l'amélioration de tous les traitements et en particulier pour l'amélioration de la situation des cadres C et D et, par là même, des catégories 5 à 9 B et 6 à 4 D de contractuels du C.N.R.S.

CONTRE LE FASCISME !

La lutte du peuple algérien aidé par l'action des démocrates français a obligé le gouvernement de de Gaulle à signer les accords d'Evian. Trois semaines après la signature, l'écrasante majorité des Français ratifiait ces accords et demandait leur application. Depuis bientôt deux mois, l'O.A.S. a essayé en vain, par une affolante série de crimes, de provoquer les Algériens à répondre aux violences par d'autres violences et aux assassinats par des actes de désespoir.

Cependant les plans de l'O.A.S. ne se limitent pas à l'Algérie : en fait, les chefs factieux savent bien, eux-mêmes, que l'indépendance algérienne est un phénomène irréversible. Mais ils espèrent que les événements douloureux et épouvantés d'Algérie finiront par créer, en France, les conditions favorables à l'avènement du fascisme. Maître Tixier-Vignancour, à l'issue du procès Salan, après avoir crié « Algérie française », a osé déclarer : « Nous le libérerons quand nous serons au pouvoir. » Et s'ils étaient au pouvoir, le mouvement ouvrier et les syndicats seraient les premiers brisés.

La situation est grave et réclame, de notre part, une vigilance extrême. Il est impossible d'attendre la suite des événements sans réagir. Nous devons continuer à lutter et exiger l'épuration de l'armée, de la police et même d'une partie du gouvernement où l'O.A.S. trouve trop facilement des complicités : le procès Salan en est une nouvelle preuve. Seule l'union de tous les démocrates peut empêcher l'O.A.S. de parvenir à ses fins.

TOUS UNIS

Il y a plus de six ans, notre premier Congrès national constituait une étape décisive dans la vie de notre syndicat.

Une étape importante de l'action des personnels du C.N.R.S. était également franchie en élaborant un programme qui devait être, pour l'essentiel, adopté par l'ensemble du personnel en assemblée générale.

C'est avec une légitime fierté que notre VII^e Congrès a pu mesurer le chemin parcouru. Notre premier programme a été depuis six ans la charte de l'action des personnels du C.N.R.S. Il s'est révélé l'instrument nécessaire et efficace pour l'obtention de grands succès sur chacun de ces points :

— QUE CE SOIT POUR l'augmentation de nos rémunérations (augmentations de la Fonction publique, prime de participation à la production scientifique, bonifications d'échelons, accélération des débuts de carrières, « milliard »), les améliorations du statut, l'amélioration de l'IPACTE, la création de retraite complémentaire pour tous (l'IGRANTE), la création d'un fonds d'œuvres sociales (le CAES), QUI FAISAIENT L'OBJET DU PREMIER POINT de la Résolution de 1955.

● QUE CE SOIT POUR la défense du C.N.R.S. et de son orientation, SECOND POINT de la Résolution de 1955, l'appartenance à l'Education nationale a été maintenue, la Recherche fondamentale défendue, les discriminations entre disciplines repoussées et une augmentation importante bien qu'insuffisante du nombre des postes a été enregistrée.

● EN CE QUI CONCERNE LE TROISIEME POINT de la Résolution de 1955, tous ceux qui participèrent au premier Congrès se rappelleront avec émotion la discussion sur les événements d'Algérie. Nous pouvons être fiers d'avoir en 1955 exigé « la fin des hostilités en Afrique

du Nord, le rappel du contingent, la négociation avec les véritables représentants des peuples d'Afrique du Nord ».

Combien, hélas ! était valable notre appel « nous ne voulons pas voir les travailleurs français et algériens s'entretenir au profit de leur exploiteur commun » !

Pendant plus de six ans nous avons lutté sans jamais dévier de cette position clairvoyante qui fut celle de la C.G.T. SEULE en tant qu'organisation syndicale nationale.

Au travers de toutes les actions menées des années durant, nos collègues ont pu juger notre syndicat, ils ont appris à le connaître et plusieurs centaines d'entre eux sont venus rejoindre nos rangs.

Notre VII^e Congrès a décidé de renforcer encore l'organisation intérieure du syndicat :

- Afin de faire face aux responsabilités toujours plus importantes qu'il a, devant le personnel du C.N.R.S., comme devant tous les travailleurs,
- Et afin de mener efficacement la lutte pour l'aboutissement de la NOUVELLE ETAPE de nos revendications.

AMELIORATION DES REMUNERATIONS ET GARANTIES DES PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS DU CNRS

Le Congrès exige :

I. Avec tous les travailleurs de la Fonction publique :

- Aucune rémunération mensuelle inférieure à 500 NF;
- Un acompte d'attente de 50 NF (20 points bruts d'indice) pour les catégories C et D (catégories 9 B, 8 B, 7 B, 6 B, 5 B, et 6 D, 5 D, 4 D du statut du C.N.R.S.);
- Le redressement des distorsions subies

- pour les salaires
- pour la paix
- contre le fascisme

par la grille indiciaire, notamment en 1957;

- L'alignement de l'ensemble des traitements sur les salaires du secteur nationalisé;
- La réforme de l'indemnité de résidence pour atténuer l'incidence des zones de salaire, en vue de la suppression de ces zones.

II. Dans le cadre du C.N.R.S. :

- Les modifications statutaires et incitatives formulées dans la nouvelle plate-

Notre base de travail :
la résolution du Congrès

forme intersyndicale, en portant remède, EN PRIORITE, aux anomalies et injustices introduites ou maintenues par les textes du « milliard »;

- La création d'un Comité technique paritaire;
- Une stabilité de l'emploi égale pour les collaborateurs techniques et les agents des laboratoires du C.N.R.S.;
- La participation de représentants du personnel aux commissions de dérogation;
- L'amélioration des régimes de retraite complémentaire IPACTE et IGRANTE, ainsi que l'amélioration de la pension vieillesse et l'avancement de l'âge de la retraite de la Sécurité sociale;
- La normalisation de la situation des personnels « sans cadre » en donnant à ces personnels des rémunérations et des garanties identiques aux nôtres et en les intégrant au C.N.R.S.;
- L'augmentation des subventions au C.A.E.S.;

Notre nouvelle plate-forme revendicative

Une période d'un an s'est écoulée depuis la parution des textes attribuant « le milliard » aux techniciens du C.N.R.S.

Depuis, l'Intersyndicale, grâce aux suggestions de nombreux collègues réunis à cet effet, et après un patient travail d'élaboration, a rédigé le texte de notre nouvelle plate-forme revendicative, et l'a déposé, fin mars, à la Direction Générale.

Ce travail indispensable, n'est évidemment pas suffisant. Il nous reste, avant la fin de l'année scolaire, à en faire connaître le contenu à tous nos collègues. Pour cela, il nous faut diffuser le texte de nos nouvelles revendications, faire des réunions dans les laboratoires pour les exposer et les discuter, transmettre à l'Intersyndicale les propositions du personnel.

Par ailleurs, certains Directeurs de laboratoire sont persuadés que le milliard a définitivement réglé les problèmes posés aux techniciens. Il est nécessaire de montrer aux patrons que les textes de juin 1961 n'ont pas amené nos salaires à un niveau compétitif avec les secteurs semi-public ou privé (cela est vrai même pour les catégories les plus favorisées comme la catégorie 1B par exemple). Il est indispensable de souligner les anomalies hiérarchiques introduites (notamment en ce qui concerne les catégories C et 2A) et les lacunes importantes qui

n'ont pas été comblées dans notre statut (mauvaise définition des fonctions d'ouvrier, absence de la notion d'agent technique, non-prise en considération de la qualification professionnelle au même titre que les diplômes, etc.).

Il faut, comme dans nos luttes précédentes, obtenir de nos Directeurs, un soutien efficace auprès de la Direction Générale.

Cette dernière, reconnaissant la justesse de nos revendications, envisage le dépôt, auprès des Pouvoirs Publics de nouvelles demandes, et ce fait, très positif, doit nous rendre confiants dans l'avenir.

Mais l'expérience passée a montré la nécessité absolue des actions du personnel pour faire progresser notre situation. C'est à nous maintenant, de travailler, dans chaque laboratoire, auprès de tous nos collègues et de nos patrons. Il faut que les propositions d'action émanent des établissements, il faut inciter la Direction Générale à déposer des demandes, plus proches de nos revendications.

Que chaque camarade étudie notre nouvelle plate-forme, en discute avec ces collègues, avec son patron, que chaque section transmette à l'Intersyndicale ses propositions d'action. Au travail, pour la réalisation rapide de nos objectifs.

DEFENSE DES LIBERTES SYNDICALES DE LA DEMOCRATIE ET DE LA PAIX

Face aux tendances autoritaires et rétrogrades du régime, le Congrès réaffirme sa volonté de mener l'action pour :

- La défense et l'extension des libertés syndicales avec tous les personnels du C.N.R.S., de la Fonction publique et avec tous les travailleurs;
- La défense de la laïcité, de l'Ecole et de l'Université;
- La défense et la rénovation de la démocratie.

Le Congrès se félicite du cessez-le-feu en Algérie imposé par la lutte du peuple algérien avec le soutien des travailleurs français. Mais la plus grande vigilance s'impose pour faire respecter les accords d'Evian, aboutir à la paix et à l'indépendance effective de l'Algérie.

Notre syndicat devra agir dans tous les établissements pour :

- Développer l'action dans l'union sans exclusive contre l'O.A.S. et ceux qui la soutiennent;
- Exiger la liquidation de l'O.A.S. et la condamnation des criminels;
- Renforcer les Comités antifascistes existants et en créer dans les laboratoires où il n'en existe pas encore;
- Obtenir l'amnistie de tous ceux qui sous une forme ou sous une autre ont lutté pour la paix en Algérie.

Le Congrès réaffirme son opposition à la course aux armements nucléaires dans laquelle la France persiste, ainsi que son opposition, à l'orientation belliciste du régime de pouvoir personnel.

RENFORCEMENT DE L'ORGANISATION

Le Congrès, pleinement conscient du rôle déterminant du syndicat dans les

actions du personnel, insiste sur la nécessité de renforcer encore son organisation pour faire face à ses tâches.

Pour cela, il faudra :

- Créer, là où cela n'existe pas encore, une section de notre syndicat, dirigée par un bureau syndical, dans chaque laboratoire;
- Développer dans nos sections l'activité locale permanente du syndicat (réunions des adhérents, section locale du C.A.E.S., action auprès des patrons, etc.);
- Organiser systématiquement le recrutement;
- Faire participer l'ensemble des travailleurs à l'activité syndicale;
- Accentuer l'effort d'organisation vers la province, dont le Congrès salue la représentation très large, notamment en assurant la présence effective des camarades de province aux conseils nationaux et en élaborant un matériel spécial adapté aux nombreux problèmes particuliers qui se posent en province.
- Maintenir et développer les décisions du VI^e Congrès pour les divers personnels « sans cadre » en examinant, suivant les cas, si l'assimilation au C.N.R.S. est une perspective avantageuse pour eux et réalisable. Dans ce cas, nous devons organiser ces personnels pour obtenir l'assimilation la plus complète possible (traitements, règles « statutaires »);
- Obtenir la priorité pour ces agents à occuper les postes contractuels C.N.R.S. qui sont créés ou deviennent vacants;
- Enfin, montrer partout et en toute occasion, que tous les techniciens et administratifs du C.N.R.S., désireux de défendre leurs intérêts moraux, matériels, économiques et professionnels, ONT LEUR PLACE A NOTRE SYNDICAT C.G.T., quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses.

Impressions d'une déléguée de province

Par un après-midi froid et venté, débute notre VII^e Congrès.

Je tiens particulièrement à remercier ici tous nos camarades de Paris de l'accueil cordial qu'ils ont réservé à ceux de province, venus particulièrement nombreux puisque neuf sections s'étaient déplacées.

Une soixante de camarades se trouvent réunis lorsque le bureau (composé de 6 membres dont 2 représentants de province) s'installe.

Notre camarade Chanconie ouvre la séance par un rapport détaillé des activités de notre syndicat : bref historique, les réussites obtenues depuis le dernier Congrès, nos revendications actuelles et les réponses de la Direction et du Ministère.

Successivement, chaque section de Paris et de province donne le compte rendu de ses réalisations, expose les problèmes qui se sont posés et la façon dont ils ont été solutionnés ou non.

De tous les exposés, il apparaît que notre effort doit porter particulièrement sur les points suivants :

L'INFORMATION : Il faut savoir ce qu'est notre syndicat, comment il fonctionne, lire brochures et journaux, diffuser la presse syndicale, assister à des réunions locales avec d'autres travailleurs (U.G.F.F., par exemple).

La province s'est réjouie de la décision de déléguer un ou deux membres du bureau vers la province pour information et liaison.

Les statuts C.N.R.S. qui nous régissent doivent être particulièrement bien connus de nous tous : comment renseigner nos collègues de travail, les conseiller, informer parfois nos patrons, faire défendre les intérêts de chacun si nous ignorons nos propres statuts de travail.

LE RECRUTEMENT : Pour qu'un syndicat soit puissant il faut qu'il représente un nombre important de travailleurs. Depuis deux ans, nous avons doublé notre effectif. Nous devons continuer cet accroissement.

CONTRE L'O.A.S. : une part importante de tous les rapports a été faite à la lutte antifasciste. Nous nous sommes tous réjouis de la conclusion du cessez-le-feu en Algérie réclamé depuis longtemps par la C.G.T., mais ce n'est pas suffisant. Par des constitutions de groupes antifascistes, il faut empêcher le sabotage des accords d'Evian, arrêter les crimes et les exactions.

INTERSYNDICALE : Plusieurs sections ont une action commune importante avec l'Intersyndicale de leurs laboratoires ou de leur Faculté.

Le C.A.E.S. est une création syndicale qui joue un rôle social, culturel et éducatif. Le problème des cantines et du logement, l'importance des bibliothèques ont été soulevés plusieurs fois.

Les ASSIMILES : Des résultats spectaculaires ont été obtenus à Orsay; des travailleurs sans cadre ont obtenu leur assimilation complète aux statuts du C.N.R.S. (salaires, avancement, primes). Certains d'entre eux ont pu être affectés à des postes C.N.R.S.

La tâche d'une section syndicale est donc très importante, comment la mener à bien ? Par une organisation rationnelle. Notre Congrès s'est achevé par le vote des résolutions.

Encore merci à Paris pour son excellent accueil. Nous avons fait du travail constructif : à chacun d'en tirer profit.

M. VIONNET.

Commissions d'avancement 1962

Les commissions sont maintenant terminées; tous nos collègues inscrits sur la liste d'aptitude à une catégorie supérieure, ou ayant obtenu une promotion d'échelon n'ont pas encore reçu la décision du C.N.R.S. les concernant. Cela ne saurait tarder, le paiement des rappels jusqu'à la mise à jour, devant être effectué avec les rémunérations de mai et de juin.

Nos adhérents et les collègues qui nous ont chargé de leur défense ont d'ailleurs reçu la lettre de nos représentants, leur indiquant les promotions obtenues.

COMMENT CONNAITRE LES RESULTATS DETAILLES

Les syndiqués, s'il ne les ont pas déjà lus, pourront se reporter aux bulletins mensuels du syndicat n° 41 de mars (résultats des commissions paritaires) et n° 42 d'avril (résultats de la commission des dérogations). Ils y trouveront le nombre d'inscrits sur la liste d'aptitude pour chaque catégorie et un certain nombre de remarques qui doivent faciliter les discussions futures avec leurs directeurs de laboratoires. Ces discussions sont nécessaires si nous voulons que les candidats valables aient le maximum de chances d'être inscrits sur la liste d'aptitude et si nous voulons que les avancements accélérés d'échelons soient répartis avec plus de justice.

COMPARAISON DES RESULTATS 1961-1962

	1961	1962
Accélérations (échelons à 18 mois)	294	346
Candidats (commission paritaire)	220	212
Possibilités (commission paritaire)	117	141
Inscription liste d'aptitude (commission par.)	88	81
Inscription liste d'aptitude (com. dérogations)	138	87

Ces résultats font apparaître une anomalie : les chiffres ci-dessus reflètent bien l'augmentation de l'effectif des contractuels (conséquence de l'expansion du C.N.R.S.) dans le nombre d'accélérations et dans le nombre de possibilités d'inscription sur la liste d'aptitude, mais ils ne correspondent nullement au nombre d'inscrits sur la liste d'aptitude par les deux commissions. Ce nombre d'inscrits en 1962 se trouve en nette diminution sur 1961.

QUELLES SONT LES RAISONS DE CETTE ANOMALIE ?

Nous avons déjà souligné l'an dernier la mauvaise utilisation faite par les patrons, au détriment du personnel, des commissions d'avancement. Le phénomène s'est encore accentué cette année, se traduisant par environ 300 demandes en commission de dérogation contre 212 en commission paritaire. Le nombre des candidats en commission paritaire a donc encore diminué en valeur absolue, et cela au bénéfice de la commission de dérogation. Ainsi s'explique en partie que le nombre des possibilités en commission paritaire inutilisées et reportées sur 1963 soit 77 contre 54 DEJA reportées sur 1962 (seulement pour les catégories 1 à 3 A, 1 à 3 B et 1 à 4 D, les possibilités étant pratiquement illimitées pour les autres catégories).

Cette désaffection des patrons pour la commission paritaire a pour origine une sous-estimation des possibilités de cette commission.

COMMENT UTILISER AU MIEUX LES COMMISSIONS

Il faut utiliser et modifier si nécessaire les règles des commissions au mieux des intérêts du personnel.

Ceci implique avant tout de continuer une lente et patiente explication auprès des patrons, dans chaque laboratoire, sur les commissions, leur rôle et le droit pour chacun d'avoir une carrière correspondant à sa qualification et ses connaissances.

Il faut que nos collègues nous fassent connaître les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs laboratoires sur cette question et nous fassent part de leurs suggestions.

Depuis deux ans un groupe de travail fonctionne sur ce problème auprès du Bureau national de notre syndicat. Il a permis d'améliorer sensiblement notre travail de défense des intérêts statutaires du personnel, tant au sein de la commission paritaire, que par les remarques et suggestions faites à l'administration du C.N.R.S.

La décision prise par le C.N.R.S. de reporter en commission paritaire les demandes de changement de catégorie faites en dérogations pour des agents pouvant être statutairement proposés en commission paritaire, nous semble actuellement contribuer en partie à une meilleure utilisation des possibilités de chaque commission, mais il importe que cette décision, de même que toute autre qui pourrait être prise, le soit après discussion avec les syndicats et puisse être modifiée si nécessaire dans l'intérêt du fonctionnement des deux commissions au mieux des intérêts du personnel.

CE QU'IL NOUS FAUT OBTENIR

- Avant tout l'aboutissement de nos revendications statutaires contenues dans la plate-forme intersyndicale, qui comporte de nombreuses améliorations concernant l'avancement.
- L'utilisation maximum des possibilités d'inscriptions de chaque des commissions.
- Une plus juste répartition des échelons accélérés à 18 mois entre les agents isolés et les agents des gros laboratoires.
- Une répartition équitable des possibilités d'inscriptions sur la liste d'aptitude entre les services centraux du C.N.R.S. et les administratifs de laboratoires.
- La représentation du personnel à la commission de dérogations.

G. DUPRE.

La commission d'aide exceptionnelle

Notre syndicat est représenté à la Commission d'Aide Exceptionnelle par nos deux camarades : Fernand Relde et Christiane Lefort, Edith Bernheim (élue C.G.T. du C.A.E.S.) y représente le C.A.E.S. Nous lui avons demandé de préciser le fonctionnement de cette commission.

La commission dite « d'Aide exceptionnelle », composée de représentants de l'administration, du C.A.E.S. et des différentes catégories de personnel, est chargée depuis 1960 de faire des propositions concernant la répartition d'un crédit, destiné à allouer une aide mensuelle aux agents du C.N.R.S. en congé de maladie et ayant épuisé leurs droits au traitement; un secours peut également être attribué à un agent se trouvant dans une situation critique inhabituelle.

Une commission plénière (composée de tous les membres) se réunit une fois par an pour élaborer des principes d'application; ces principes (non des règles immuables) sont tirés en général de cas ayant été difficiles à résoudre.

Une commission restreinte se réunit deux fois par mois pour examiner les dossiers en instance.

Le crédit annuel de 265.000 NF a permis jusqu'à présent de verser une aide mensuelle à tous les agents sans traitement, agents dont le cas était connu de la commission. La somme mensuelle allouée représente en général les 90 % du salaire de l'intéressé ou même les 100 % s'il s'agit d'un mutualiste, déduction faite bien sûr de ce que l'intéressé touche par ailleurs (S.S. et M.G.E.N.). Un coefficient personnel peut éventuellement intervenir : on essaiera d'être un peu plus large avec un père de famille nombreuse difficilement soigné à domicile, qu'avec un célibataire entièrement pris en charge par la Sécurité sociale.

Le total des sommes ainsi allouées n'épuise pas entièrement le budget annuel. La commission a donc pu continuer (en l'élargissant) la tradition d'une petite caisse de secours de 15.000 NF que gère le bureau des œuvres sociales avant la création de la commission actuelle. Cette caisse est destinée à « dépanner » un agent en difficulté momentanée.

Exemple de cas étant pris en considération par la commission : « X... est agent du C.N.R.S., ses revenus sont modestes. Il est marié, a trois enfants et une mère infirme à charge. Sa femme a dû être hospitalisée. X... a dû organiser l'entretien du ménage, la garde des enfants et les soins de sa mère. Il a dû faire appel à une main-d'œuvre étrangère qui grève lourdement son budget. »

Pour utiles que soient ces « secours », ils ne peuvent être considérés que comme une activité secondaire de la commission dite « d'Aide exceptionnelle », son but véritable étant de compenser, pour les agents du C.N.R.S., l'absence d'un avantage dont bénéficient les agents de la fonction publique; ceux-ci sont en effet payés à plein traitement pendant trois ans et à demi-traitement pendant deux ans s'ils sont atteints de l'une des quatre maladies suivantes : poliomyélite, cancer, tuberculose, maladie mentale.

Empressons-nous de constater que, sans que cela soit un droit acquis, tous les agents en congé de maladie sans traitement ont pu être payés et cela sans distinction de maladie.

Il serait vraiment regrettable que certains, isolés ou mal informés, n'aient pu bénéficier de cet avantage faute d'être connus de la commission.

Des formulaires imprimés peuvent être retirés au bureau des œuvres sociales ou au service social. Les demandes peuvent être transmises par le délégué syndical ou le délégué du C.A.E.S.

Des problèmes nouveaux surgiront le jour où les crédits seront devenus insuffisants. Nous en reparlerons.

Edith BERNHEIM.

APPEL A LA SOLIDARITE

En Espagne 100.000 travailleurs, en grève depuis six semaines, ne peuvent continuer leur lutte héroïque contre le régime franquiste, qu'avec le soutien de tous les travailleurs...

Envoyez les fonds à la C.G.T., C.C.P. Paris 79-19 (spécifier « pour l'Espagne »).



I.P.A., 2, rue Montesquieu, Paris (1^{er})
Le gérant : F. REIDE